

Un cri général de joie accueillit cette lecture.

— Nous ferons ainsi qu'il plait au roi, répondit le prévôt, et plus s'il est possible. Messeigneurs François Dauphin et Henri duc d'Orléans ont quitté la prison d'Espagne, Dieu soit loué. C'est un grand bien pour la France et une réparation pour son honneur. Lyon ne sera pas la dernière à célébrer ce joyeux évènement et ses fêtes seront dignes de la majesté royale.

Il n'y eut pas lieu à délibération. Tous les conseillers approuvèrent, séance tenante, les mesures proposées par le prévôt des marchands, et au même instant le lieutenant du roi se rendit en toute hâte à l'hôtel de messire l'archevêque, à St-Jean, pour lui communiquer la lettre du roi et la décision de l'échevinage. Monseigneur de Rohan assembla sur le champ son chapitre. La réunion fut brillante par le nombre et par la qualité des assistants. Grande fut la joie de messieurs de l'Eglise. Tous ratifièrent avec empressement le programme des fêtes présenté par l'échevinage, et émirent l'avis d'y assister en costume et en grande cérémonie.

Mgr de Rohan dit en pleine assemblée :

« Pour si grande faveur ne saurions trop remercier le ciel. Nous ordonnons qu'il y aura *Te Deum laudamus* couvoqué par la grosse cloche de St-Jean et processions générales auxquelles seront présents messieurs du chapitre montés sur mules en house, avec leurs robes longues et bonnets carrés. »

Cependant les officiers royaux et messeigneurs de la justice du Consulat se disposaient à faire par la ville, à son de trompe, la publication des fêtes ordonnées par le prévôt des marchands. Un bruit vague de l'heureux retour en France des fils du roi avait transpiré au dehors, et une foule immense se pressait dans les rues de la Poulaillerie, de la Gerbe, de l'Aumône, de la Draperie, etc. (1). A peine les mandeurs

(1) Cette rue s'appela d'abord rue Grenette, puis rue de la Draperie et enfin rue Trois-Carreaux.